

CONDITIONS d'INSCRIPTION



Elèves domiciliés dans une commune antenne (Caraman - Nailloux - Revel - Villefranche de Lauragais)

- Tarif trimestriel (tous les instruments sauf Piano, Violon, Guitare) **80 euros**
- Tarif trimestriel Piano - Violon - Guitare **90 euros**

Elèves domiciliés dans une commune partenaire : joindre un justificatif de domicile

- Tarif trimestriel (tous les instruments sauf Piano, Violon, Guitare) **110 euros**
- Tarif trimestriel Piano-Violon-Guitare **120 euros**

Elèves domiciliés dans une commune hors antenne et non partenaire :

- Tarif trimestriel (tous les instruments sauf Piano, Violon Guitare) **185 euros**
- Tarif trimestriel Piano-Violon- Guitare **195 euros**

CHORALE : uniquement enfants de **CARAMAN et NAILLOUX** par trimestre **35 euros**

- (gratuit pour les élèves inscrits en « série instrumentale »)

Les tarifs ci-dessus s'appliquent aux enfants, adolescents, titulaires d'une carte d'étudiant ou de formation professionnelle. Pour les adultes 20 € de supplément.

Tarif familles : Abattement de 20 euros par enfant et par trimestre à partir du deuxième enfant mineur inscrit (frère ou sœur)



Cotisation à la Société des Editeurs de Musique :
5 euros par élève et par an

